



Pollution des sol

Par Makita14

Bonjour nous avons fait l'acquisition avec ma compagne d'une maison il y a maintenant un peu plus d'un an pour la valeur de 61 450? et nous savions qu'il y aurait des travaux de rafraichissement etc. On a eu énormément de surprises qui n'avaient pas etait dites notamment l'électricité mais pas grave on se débrouille avec.

Il y a maintenant une semaine ma compagne a voulu commencer a faire un potagé. On a pas très grand de jardin mais ça aurait était sufisant. Mais la, as notre grande surprise en voulant retourner la terre nous avons constaté que le sol etait blindé de : Verre , fèraille , plastique , polystyrène , gaines plastique , carrelage , béton , agglo , moquette , sacs poubelles et j'en passe... On a même retrouvé un ventilateur le tous est enfouis sur 30 a 40 Cm et recouvert de seulement 1 ou 2 cm de terre.

On a donc pris la décision de faire des trous sur toute la surface du terrain pour constaté la superficie de la pollution et de travaille. Si ça avait etait sur quelques petits mètres carré on aurait juste degagé la terre et les dechets et remis de la terre végétale, mais voila le terrain est pollué sur toute sa superficie et nous n'avons aucun accès direct de la route au jardin alors comment tout évacuer? On parle d'une tres grosse quantité de dechet.

La question est avons nous un recourt juridique tel qui soit en précisant que a aucun moment nous n'avons été prévenus lors de la vente que le jardin était au final une decheterie suite a j'imagine des rénovations?

Merci d'avoir pris le temps de nous lire. voila un lien album pour des photo
[url=https://goopics.net/a/e9ighvgy]https://goopics.net/a/e9ighvgy[/url]